

Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE DES MURS

(Euronext Paris)

Complément à D&I 208C1494 du 4 août 2008

Par courrier du 1^{er} août 2008, complété par un courrier du 6 août, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

- « [...] Cardif Assurance Vie déclare agir seul dans le cadre de cette participation.
- Cardif Assurance Vie dispose d'un siège au conseil de surveillance de FONCIERE DES MURS et il n'est pas prévu de changement dans les douze prochains mois.
- Cardif Assurance Vie n'a pas l'intention de prendre le contrôle de cette société.
- Cardif Assurance Vie envisage de poursuivre ses achats dans les douze prochains mois ».
